

GE_GERICHTE A/3143/2010 vom 11. November 2010

GE Cour de justice, 2010-11-11, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3143_2010

FR: GE_GERICHTE A/3143/2010 du 11 novembre 2010

IT: GE_GERICHTE A/3143/2010 del 11 novembre 2010

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 11.11.2010
A/3143/2010

A/3143/2010 ATAS/1143/2010 du 11.11.2010 (CHOMAG) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/3143/2010 ATAS/1143/2010 ARRET DU TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES Chambre 3 du 11 novembre 2010 En la cause Madame G _____ , domiciliée à Vernier recourante contre OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI, Service juridique, Glacis-de-Rive 6, case postale 3039, 1211 Genève 3 intimé Vu la décision sur opposition rendue en date du 14 septembre 2010 par l'Office cantonal de l'emploi concernant Madame G _____, Vu le recours interjeté par cette dernière en date du 17 septembre 2010, Attendu que par courrier du 6 octobre 2010, l'assurée a indiqué, qu'elle renonçait à son recours, Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES : Prend acte du retrait du recours. Raye la cause du rôle. La greffière Marie-Catherine SECHAUD La Présidente : Karine STECK Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.